



CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 53

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La ville de Laval

Hôtel de Ville - CS 71327 - 53013 Laval Cedex

représentée par son maire agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 25 septembre 2023

siret n° 215 301 300 000 12

code APE : 8411Z

d'une part,

ET :

Ligue de l'Enseignement Fédération des Associations Laiques de la Mayenne (FAL53)

31, allée du Vieux St Louis - 53000 Laval

représentée par Mme Edwige EBERHARDT, agissant en qualité de présidente,

Siret n° 786 257 485 00015

mail : dg@laligue53.org

ci-après dénommée FAL 53,

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

L'offre cinématographique de l'agglomération, et plus spécifiquement encore celle de la ville de Laval, se caractérise par une forte concentration autour de l'exploitation commerciale, malgré les efforts de diversification du Cinéville de Laval (label art et essai) et le travail conduit au cinéma le Trianon du Bourgneuf-la-Forêt (1 seul écran).

L'attente d'un vrai cinéma d'art et d'essai à la programmation ambitieuse et diversifiée n'a cependant pas pu être jusqu'ici satisfaite, malgré les attentes dans le domaine et un marché potentiel de la zone de 357 000 entrées annuelles, dont 9 000 scolaires.

C'est dans ce cadre, que la ligue de l'enseignement / FAL53 propose de travailler à la transformation de "l'Avant-Scène" en salle destinée à accueillir un cinéma participatif pour tous les publics. Ce cinéma, lieu de rencontre animé par et pour les habitants, proposerait une programmation originale. Il viserait, plus particulièrement, les publics jeunes et les seniors au travers d'ateliers spécifiques (ma petite fabrique du regard ; le voir et le faire, un festival du film d'animation, travail autour du cinéma documentaire).

La ville de Laval souhaite accompagner la Ligue de l'Enseignement / FAL 53 dans ce projet, par le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 40 000 euros.

Le montant est prévu au budget primitif 2023 de la ville de Laval, validé par une délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2023.

Article unique – CONDITION DE VERSEMENT

La ville de Laval s'engage à verser à l'association la Ligue de l'Enseignement – FAL 53 une subvention d'investissement d'un montant de 40 000 euros.

Fait à Laval,

La ville de Laval
Pour le maire,
et par délégation,
L'adjoint au maire
délégué aux Cultures pour Tous,

Bruno FLECHARD

La présidente
de la Ligue de l'Enseignement
FAL 53

Edwige EBERHARDT